



12 CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>

## Projet d'écologie industrielle de la communauté de communes des Herbiers



**Lieu : Communauté de communes du Pays des Herbiers (85)**

**Descriptif du projet :**

Projet à l'initiative de la communauté de communes des Herbiers.

Réalisation d'un diagnostic des flux entrants et sortants, financé par l'EPCI et la Région, fin 2013 début 2014 par un bureau d'étude (Eicosystème) pour une vingtaine d'entreprises industrielles volontaires situées sur des zones d'activité du territoire de la communauté de communes. Le bureau d'étude a effectué des préconisations individuelles et collectives. Il a listé une dizaine de propositions d'actions collectives. Trois ont été retenues par les entreprises :

1. collecte mutualisée des déchets carton et déchets industriels dangereux ;
2. l'électricité, création d'un club énergie ;
3. mutualisation des services pour les contrôles obligatoires.

La collectivité a lancé les démarches pour travailler sur les deux premiers axes de travail. Sur les déchets, l'objectif est d'aller jusqu'à un groupement d'achat mais les entreprises ne peuvent pas assurer la coordination de l'action. À la suite d'échanges de bonnes pratiques et de veille réglementaire, la mise en place du groupement est suspendue. Sur l'électricité, une vingtaine d'entreprises se montre intéressée suite à l'organisation d'un petit déjeuner sur la fin des tarifs réglementés. Ces dernières devaient effectuer un récapitulatif de leur consommation pour fin mai. Pour ne pas renouveler les erreurs du groupement d'achat, l'idée retenue est de les accompagner dans le choix de leur fournisseur d'électricité.

Le troisième axe de travail a été écarté faute de moyens.

Le diagnostic a été pris en charge l'EPCI mais sans autres financement prévus, le projet devra être porté par les entreprises.

Ce projet est soutenu par le comité 21.

## Financement et coût :

Coût du projet : 12 850 € HT

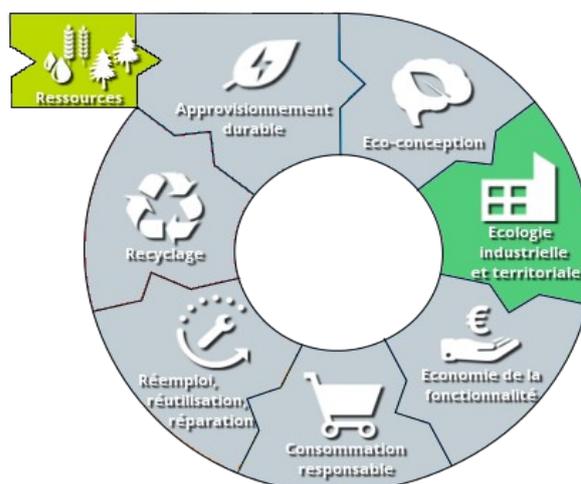
Plan de financement :

- Communauté de communes du pays des Herbiers : 6 425 € HT
- ADEME : 3 200 €
- Région Pays de la Loire : 3 200 €

## Contacts :

**Aude Renolleau**  
chargée de mission :  
développement durable  
[aude.renolleau@cc-  
paysdesherbiers.fr](mailto:aude.renolleau@cc-paysdesherbiers.fr)  
Tel : 06 16 10 08 36

**Antoine POUPELIN**  
développeur  
économique,  
[eco@cc-  
paysdesherbiers.fr](mailto:eco@cc-paysdesherbiers.fr)  
Tel : 02 51 57 66 87



## Démarche de la collectivité :

- Agenda 21
- Rapport DD
- TEPCV